

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Saint-Jean-de-Monts

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le seize septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Étaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. BARRAS Stéphane, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, M. PORTOLEAU Pascal, Mme PRUVOT Edwige, Mme MILCENT Anne, Mme LOZET Christel, M. CAILLAUD Daniel, Mme PONTOIZEAU Nadia, Mme LIZÉ-MICHAUD Murielle, M. MATHIAS Yves, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme RIVIÈRE Amélie, M. LEPLU Christian, Mme CUCINIELLO Gaëlle et M. HOREAU Vincent.

Absents :

M. CRETON Jean-Claude et Mme ROBERT DUTOUR Diane

Absents ayant donné procuration

M. CHARRIER Miguel, M. JOLIVET Grégory et M. BÉTHUS Jacky

A été désignée secrétaire :

Mme RIVIÈRE Amélie

Mission conditions de travail et démarche environnementale

DÉLIBÉRATION N°2022_063 DU 22 septembre 2022

OBJET : Campagne de sensibilisation « la mer commence ici »

VU le Plan national Biodiversité, paru le 4 juillet 2018, et notamment ses actions 15 à 20, pour la protection des milieux contre la pollution par les plastiques, et son objectif stratégique « zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025 » ;

VU la délibération n°2022_07 du 9 février 2022 ayant pour objet la signature de la charte « une plage sans déchet plastique » et engagement d'actions pour la diminution des déchets plastiques sur les plages ;

VU l'avis favorable de la commission Environnement du 4 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT que 80% des déchets marins proviennent de la terre.

Rapporteur : M. Bruno LEROY, adjoint au Maire.

EXPOSÉ

Le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf propose une campagne de sensibilisation « la mer commence ici ».

La Commune est engagée, depuis février 2022, dans la démarche « une plage sans déchet plastique » visant à agir concrètement pour lutter contre la pollution plastique en mer. La campagne de sensibilisation « la mer commence ici » participe à cet engagement. Elle vise à rappeler que les déchets fréquemment jetés sur l'espace public comme les mégots, emballages, etc terminent leur route directement dans la mer, emportés par les eaux de pluie via les avaloirs.

Elle se concrétise par la mise en place d'une signalétique aux abords des avaloirs d'eaux pluviales indiquant « ne rien jeter – la mer commence ici ».

Le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf propose une participation financière de 500 € pour l'acquisition de la signalétique et la réalisation d'une commande groupée pour les communes du bassin versant afin d'obtenir des tarifs plus attractifs.

Le montant total des dépenses est évalué à 4 977 € TTC pour l'acquisition de 50 macarons et 2 pochoirs avec un reste à charge de 4 477 € TTC pour la Commune.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention proposée par le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf et tous les documents afférents à l'opération « la mer commence ici » ;
- **INSCRIT** le montant des dépenses au budget 2022.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le vingt-trois septembre deux mille vingt-deux.

Le Maire



Veronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTÉ TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.